

Genève, le 2 mars 2021

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Conférence de presse de la Cour des comptes DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES SUBVENTIONS**

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**Mardi 9 mars 2021 à 10 heures**  
**à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)**  
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.  
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

La Cour a concentré ses travaux sur le dispositif de suivi et de contrôle mis en place par quatre départements : le département présidentiel (PRE), le département de la cohésion sociale (DCS), le département de la santé, de l'emploi et de la sécurité (DSES) et le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Elle s'est limitée aux subventions comprises entre 20'001 F et 200'000 F, dont le montant cumulé est de 21.7 millions de francs, soit 93% des subventions allouées pour l'année 2018 jusqu'à la limite de 200'000 F par le Conseil d'État.

Les sommes entre 20'001 et 200'000 F ont été retenues parce que les entités bénéficiaires de subventions d'un montant plus important font l'objet de contrôles par des sociétés de révision externes qualifiées et d'un suivi et de contrôles approfondis de la part des départements de tutelle.

En revanche, les entités qui reçoivent des subventions de quelques dizaines de milliers de francs sont soumises à des modalités de contrôle moins contraignantes, entre autres parce que les départements priorisent leurs travaux en fonction des montants en jeu et des ressources à leur disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Note: les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes ([info@cdc-ge.ch](mailto:info@cdc-ge.ch)) d'ici au 8 mars 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.**

Isabelle TERRIER  
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :  
Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat titulaire de la Cour des comptes  
courriel : [francois.paychere@cdc.ge.ch](mailto:francois.paychere@cdc.ge.ch)